

Le Canada a été représenté à la Conférence des plénipotentiaires du Consortium international des Télécommunications par satellite (INTELSAT), qui s'est réunie à Washington, D.C., en février et en mars pour mettre au point un accord international relatif aux arrangements définitifs touchant INTELSAT. La Conférence a établi un Comité préparatoire où le Canada est représenté. Le Comité a tenu trois séances et produit un rapport qui sera étudié à la reprise de la session de la Conférence à Washington en février et en mars 1970. Le Canada, qui est membre de l'INTELSAT depuis ses débuts en 1963, a joué un rôle actif dans la création du réseau actuel qui comporte cinq satellites fonctionnant au-dessus de l'Atlantique, du Pacifique et de l'océan Indien (ainsi qu'un sixième satellite sur orbite, mais en réserve) et assurant le service de téléphone, la retransmission d'émissions télévisées et la communication de données au delà des océans. Le Canada a continué de manifester de l'intérêt à l'égard d'autres programmes de communication par satellites à l'occasion de réunions bilatérales et multilatérales.

L'année 1969 a vu de nouveaux progrès dans la conclusion d'accords bilatéraux avec d'autres pays sur l'utilisation réciproque d'équipement amateur radiophonique. De plus, les Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique ont conclu un accord relatif à l'exploitation des stations radiotéléphoniques, mais cet accord n'entrera en vigueur qu'après avoir été ratifié.

Aviation civile

Pendant l'année, des hauts fonctionnaires canadiens spécialisés dans le domaine des transports aériens civils ainsi que les représentants des compagnies canadiennes intéressées ont conféré avec les représentants de plusieurs pays en vue de l'établissement ou de la modification de routes aériennes desservies par des compagnies canadiennes. Aucun nouvel accord n'a été signé durant l'année mais les négociations ont continué en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord aérien entre le Canada et la Trinité-et-Tobago. De plus, à la demande du Gouvernement de l'État d'Israël, des entretiens préliminaires ont porté sur la possibilité de conclure un accord aérien bilatéral. Les accords existants ont été discutés avec les représentants de l'aviation civile de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, de la Grande-Bretagne et des États-Unis. L'accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne a été modifié à la suite d'entretiens avec les hauts fonctionnaires allemands. Durant l'année, nos accords de transport aérien avec les Pays-Bas et avec la Nouvelle-Zélande ont été annulés à la demande des gouvernements intéressés.

Des hauts fonctionnaires canadiens ont participé à de nombreuses conférences internationales sur la piraterie aérienne, et en décembre le Canada a ratifié la Convention de Tokyo relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs.